

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**
1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

Date de convocation :
09.02.2023

Publiée le 22.02.2023

Nombre de conseillers :
En exercice 39
Présents 25
Titulaires 25
Suppléants 0
Pouvoirs 9
Votants 34
19h13 Arrivée titulaire +1
Votants 35
19h42 Arrivée titulaire +1
Votants 36

Quorum 20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois le seize février à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de la commune de Vimont sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Etaient présents : M. Dominique DELIVET, Mme Brigitte FIQUET-ASSIRATI, M. Gilbert GEMY, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Jacques-Yves OUIN, Mmes Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, MM. Philippe PESQUEREL, Guillaume LECOEUR (arrivé à 19h42), Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, MM. Eric DUVAL, Michel CRUCHON, Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET (arrivé à 19h13), Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO, M. Stéphane CASTEL, Mmes Alexandra LEPINAY, Sylvie SALLE, Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mmes Florence GUERIN (pouvoir à Jacques-Yves OUIN), Lydie MAIGRET (pouvoir à Marie-Françoise ISABEL), M. Richard MARTIN (pouvoir à Dominique DELIVET), Mmes Florence SERANDOUR (pouvoir à Nathaly MONROCQ), Magali LONCLE (pouvoir à Régine ÉNÉE), MM. Laurent DECLERCK, William HERFORT, Matthieu PICHON (pouvoir à Eric MARGERIE), Alexandre PIGEONNIER (pouvoir à Coralie ARRUEGO), Joël DUGUEY (pouvoir à Eric DUVAL), Claude FOUCHER (pouvoir à Philippe PESQUEREL), Alain BOHEME

Secrétaire de séance : M. Jacques-Yves OUIN

Délibération n° 2023 / 20

Objet : ADMINISTRATION GENERALE - Décision modificative : membres des commissions thématiques

Il convient de prendre une décision modificative actant des changements de membres dans des commissions thématiques.

Vu le CGCT, et notamment les articles L2121-22, L5211-1 et L5211-40-1,

Considérant que le conseil communautaire a prévu la participation de conseillers municipaux des communes membres selon les modalités déterminée dans le règlement intérieur,

Considérant qu'un conseiller membre d'une commission peut, en cas d'empêchement, être remplacé par un conseiller municipal de sa commune désigné par le maire, dans le respect du principe de représentation proportionnelle,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Proclame, les conseillers communautaires et conseillers municipaux suivants élus membres de la commission :

« Développement économique » :

- Philippe PIARD, Sophie de GIBON et Coralie ARRUEGO

« Finances » :

- Alain PORQUET

« Réseaux » :

- Jean-Claude MAGIS

« Services au public » :

- Nathalie STALLIN en remplacement de Jean-Claude MAGIS et Alain PORQUET

« Transports et politique vélo » :

- Philippe PIARD

« Travaux et voies » :

- Jean-Claude MAGIS en remplacement de Christophe CLEMENT

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Jacques-Yves OUIN



Le Président,
Philippe PESQUEREL